

Alignement du calcul des retraites de la fonction publique sur celui du privé bientôt sur la table ?

La première ministre avait promis de ne pas changer le calcul du montant des pensions des fonctionnaires dans la réforme des retraites en cours de « discussion ». C'était sans compter sur cet amendement (*) ajouté au projet de loi transmis au Sénat qui prévoit « dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le gouvernement remet au parlement un rapport sur la possibilité, les conditions et le calendrier de mise en œuvre d'un système universel de retraite faisant converger les différents régimes, et intégrant les paramètres de la réforme prévue dans la présente loi ». Voici réapparaître en un seul article le fameux « régime universel » auquel le président avait renoncé au moment de la crise du Covid. La réforme actuelle n'est pas encore mise en œuvre que déjà, il faudrait la modifier un peu plus d'un an après, rendant toute prévision sur sa fin de carrière totalement illisible et imprévisible. La principale mesure serait bien sûr l'alignement du calcul de la pension des fonctionnaires sur celle des salariés du privé, à savoir sur les 25 meilleures années de la carrière. Celle-ci étant assez linéaire dans la fonction publique, les 25 meilleures années sont les dernières. Pour obtenir une pension maximale, il faudrait effectuer ces années au dernier échelon de la grille indiciaire de son corps d'appartenance. Mais comme il faut au bas mot 27 années pour y arriver, il faudrait exercer pendant $27+25 = 52$ années ! La conclusion est implacable, il faudra subir une décote de pension par rapport au calcul actuel, même en cas de 43 années de cotisation. Cette décote peut être estimée à au moins 10% à 15% s'il n'y a aucun mécanisme de compensation. A ce titre, l'intégration des primes et indemnités dans le calcul de la pension pourrait corriger partiellement cette baisse mais les enseignants en perçoivent très peu et d'un niveau faible comparé aux autres corps de la fonction publique. Les professeurs seraient donc les grands perdants d'un alignement du calcul des retraites. Mais n'est ce pas ce que recherchent nos gestionnaires ? Car le but de cet alignement n'est-il pas de réaliser des économies pour le budget de l'Etat ? Sous le prétexte bien pratique d'une « égalité de traitement » entre les salariés. Cette mesure, si elle est adoptée dans un futur qui s'annonce proche, n'est pas de nature à attirer des candidats aux métiers de l'enseignement.

(*) <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/amendements/0760/AN/19661.pdf>

<https://acteurspublics.fr/articles/retraites-la-convergence-entre-public-et-prive-bientot-de-retour-sur-la-table>